

1.2-1-4

## CAHIER DES CHARGES DES "GRANDS PRIX"

### 1. LIGUE

La Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve.

### 2. CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un terrain de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non respect du cahier des charges, le club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non respect des conditions d'éligibilités des joueurs et le non respect des quotas.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN notamment en 2012 pour la « Biarritz Cup », le « Trophée des Régions », le « Grand Prix de la Côte d'Albâtre », le « Grand Prix d'Arcachon) et toute autre épreuve désignée comme telle par la CSSN.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

### 3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf ou d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses frais d'inscriptions à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- être titulaire d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du Golf en compétition.
- pour les Grands Prix Seniors avoir 50 ans ou plus pour les dames et 55 ans ou plus pour les messieurs à la veille de l'épreuve.

Le certificat médical doit être enregistré à la FFGolf à la date limite des inscriptions, faute de quoi : L'INSCRIPTION DU JOUEUR SERA BLOQUEE LORS DU CONTROLE DES INSCRITS.

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

### 4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'Epreuve pour les Grands Prix :

Catégorie 4,5, 6 et 7 :

- un arbitre fédéral et un arbitre de ligue au minimum

Catégorie 8, 9 et 10 et Grands Prix Seniors :

- un arbitre de ligue au minimum

## 5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

## 6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 45 mn avant le 1er départ

Voitures : Le Club doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres deux voitures minimum.

Si le Club organisateur le désire, il peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. (Exception au paragraphe I/8 du règlement général des épreuves fédérales amateurs)

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, deux cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un starter pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au terrain le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Le jeu lent)

Marques de départ : les marques de départ doivent obligatoirement respecter les critères d'étalonnage du terrain.

## 7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour. Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent être pris en compte dans le calcul du cut.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un grand prix doit obligatoirement se jouer sur un seul terrain sauf dérogation de la CSN.

L'épreuve peut être réservée aux messieurs ou aux dames, mais si ce n'est pas le cas la répartition messieurs/dames doit être respectée selon les quotas établis.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de leur Grand Prix, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer à l'épreuve ainsi nommée.

### Champ des joueurs :

Selon les périodes, il ne peut dépasser les nombres ci-dessous.

Si la série existe, le Club doit réserver lors des inscriptions au minimum pour les dames et les pros le quota établi ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères de limitation peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Période	Nbr maximum	dont dames	dont pros	dont wild cards
décembre à février	84 joueurs	18	9	9
octobre, novembre et mars :	96 joueurs	20	9	10
avril et septembre :	120 joueurs	24	9	12
mai à août :	144 joueurs	30	9	15

Les clubs organisateurs de Grand Prix comportant plus de deux tours avec cut, et paramétrant les départs des deux premiers tours en deux vagues du 1 et du 10, pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards ci-dessous :

Période	Nbre maximum	dont Dames	dont Pros	dont Wild cards
décembre à février	96 joueurs	15	9	8
octobre, novembre et mars :	108 joueurs	21	9	12
avril et septembre :	132 joueurs	30	9	16
mai à août :	156 joueurs	39	9	20

Si le champ des joueurs est trop important, les joueurs sont retenus en privilégiant d'abord les joueurs de moins de 17 ans titulaires de la licence or Elite de l'année en cours possédant un index inférieur aux limites fixées ci-dessous, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de dames indiqué dans le tableau précédent.

**Limite d'index :** Inférieur à 8.5 pour les messieurs et 11.5 pour les dames à la date de clôture des inscriptions. Pour les Grands Prix Seniors, inférieur à 15,5 pour les messieurs et 18.5 pour les dames à la date de clôture des inscriptions.

Si le Club organisateur souhaite restreindre le champ des joueurs, il peut le faire en abaissant l'index maximum autorisé après accord de la Ligue. Il doit alors toujours respecter l'écart de 3 points d'index entre les messieurs et les dames.

**Epreuve qualificative :** Même si le champ des joueurs le permet, le Club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve pour des joueurs d'index supérieur. En revanche pour ces mêmes joueurs, le club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 10% du champ des joueurs autorisé pour la période.

Exemple : Pour un Grand Prix en décembre

96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 17 wild cards (8 wild cards prévues dans le règlement + 9 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve de qualification).

#### **Découpage des séries :**

Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les pros).

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

#### **Tirage des départs et cadence de jeu :**

- Les départs doivent se faire du trou n°. Toutefois, pour les Grands Prix de plus de deux tours, les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.

Les départs du 2ème tour seront ceux du 1<sup>er</sup> tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes. De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2<sup>ème</sup> tour de façon à ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

- Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par tranches horaires en respectant l'ordre des index (croissant ou décroissant) à l'intérieur de ces tranches (4 tranches horaires maximum).

- Lors du 2<sup>ème</sup> tour d'un Grand Prix de 2 jours, ou lors du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> tour d'un Grand Prix de plus de 2 jours, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, dames et messieurs séparément (on peut alterner par 3 ou 4 groupes successifs de dames et de messieurs).

**Classement :** Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

**Départage :** En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play off "trou par trou".

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.

La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

## 8. JEU LENT

La procédure de jeu lent édictée par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (lire § 1.3-1 du Vade-mecum sportif des Clubs).

## 9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la FFGolf (lire § 4.1 du Vade-mecum sportif des Clubs).

## 10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 Euros
- pour 3 jours de compétition : 100 Euros
- pour 4 jours de compétition : 120 Euros
- pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés en 1987 ou après), une réduction de 50 %
- pour les 18 ans et moins (nés en 1994 ou après) une réduction de 75%.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

## 11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2).

Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

## 12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut Amateur.

Il est vivement souhaitable et recommandé par la Commission Sportive Nationale de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

## 13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation à un Grand Prix jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

## 14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement être envoyés, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

## 15. PREPARATION DU TERRAIN

Tontes ; hauteurs et fréquences : lire § 2.4 du Vade-mecum sportif des Clubs.

Attention, ces normes sont impératives. Si votre intendant de terrain rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, contactez au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et règles locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

## 16. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Amateur (lire § 6.5 du Vade-mecum sportif des Clubs). Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie

qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.